

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

PROJET POUR CONSEIL DU : _____ ADOPTÉ LE : _____
--

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-187

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 26-178 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR UN IMMEUBLE

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 2 du règlement 26-178 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble est modifié par l'insertion, après le paragraphe 11, du paragraphe suivant :

« 12. Énergie et télécommunications conformément au chapitre IV de la Loi sur les compétences municipales (chapitre 47.1). »
2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 9, du suivant :

« 9.1. Le présent règlement abroge le règlement 24-127 « relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Félicien ». »
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière